

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la DASEJS (clé d'activation envoyée par mail sur demande [education@saintleulaforet.fr](mailto:education@saintleulaforet.fr)). Connectez-vous ensuite sur le site de la ville [www.saint-leu-la-foret.fr](http://www.saint-leu-la-foret.fr) puis accédez à votre Espace Citoyens.

**PROCÉDURE DE RÉSERVATION :**

- 1- Dans l'onglet « MA FAMILLE » : **sélectionner Effectuer/annuler** une réservation et **sélectionner l'activité** choisie.
- 2- Dans le calendrier, **cocher les jours** de présence souhaités.
- 3- **Cliquer** sur « aller à l'étape 2 » et **valider** votre demande
- 4- Procéder à la vérification de toutes vos réservations dans l'agenda disponible sur la page dédiée de votre enfant.

⚠ En l'absence d'inscription de l'enfant, une tarification majorée de 50% sera appliquée s'il est présent.

⚠ Toute absence non justifiée sous 48h sera facturée, et majorée de 50% pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

**DÉLAIS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION :**

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES*	Délais pour les réservations et / ou d'annulation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pause méridienne de 11h30 à 13h30</li> <li>▪ Accueil du soir maternel de 16h30 à 19h10</li> <li>▪ Sortie encadrée avant études de 16h30 à 17h00</li> <li>▪ Études surveillées de 16h30 à 18h00</li> <li>▪ Accueil du soir élémentaire de 18h00 à 19h10</li> <li>▪ Accueil de loisirs mercredi de 07h15 à 19h10</li> </ul>	<p><b>J – 5 calendaires</b> Exemple : la réservation du mercredi devra être effectuée au plus tard le jeudi soir de la semaine précédente</p>

\* l'accueil du matin est en libre accès sans réservation préalable

VACANCES SCOLAIRES	Vous devez effectuer vos réservations et vos annulations* :
<p><b>TOUSSAINT</b> Du lundi 19 octobre au dimanche 01 novembre 2026</p>	<p><b>Du lundi 07 au vendredi 25 septembre 2026</b></p>
<p><b>NOËL</b> Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 03 janvier 2027</p>	<p><b>Du lundi 09 au vendredi 27 novembre 2026</b></p>
<p><b>HIVER</b> Du lundi 08 février au dimanche 21 mars 2027</p>	<p><b>Du lundi 28 décembre 2026 au vendredi 16 janvier 2027</b></p>
<p><b>PRINTEMPS</b> Du lundi 05 avril au dimanche 18 avril 2027</p>	<p><b>Du lundi 22 février au vendredi 12 mars 2027</b></p>
<p><b>ÉTÉ (Juillet et Août)</b> Du lundi 05 juillet au mercredi 01 septembre 2027</p>	<p><b>Du lundi 03 au vendredi 21 mai 2027</b></p>

\* Toute demande de réservation après la date butoir sera mise en liste d'attente, étudiée individuellement et fera l'objet de la transmission d'un courrier ou d'un e-mail accompagné de pièces justificatives.

Les absences justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une annulation de facturation sous réserve qu'il soit produit en mairie dans les 48 heures consécutives à l'absence. L'annulation de facturation pour les absences pour tout autre motif sera étudiée individuellement sous réserve de la transmission d'un courrier motivé accompagné de pièces justificatives dans le délai précité. En l'absence de justificatif, si la famille respecte un délai de prévenance fixé à la veille du jour concerné (ou au dernier jour ouvré) sur les horaires d'ouverture de la DASEJS, l'activité fera l'objet d'une facturation simple.

⚠ Les accueils de loisirs fermeront leurs portes à 13h30 les 24 et 31 décembre 2026 et seront fermés le vendredi 07 mai 2027.